

VISTA AUDIT
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 830, rue Pierre Landais, Le Mayereau - 56850 CAUDAN
788 999 779 RCS LORIENT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le 27 mai,

A 13 heures 30,

La société **GORIOUX FARO ET ASSOCIES**, Société par actions simplifiée au capital de 2 347 600 euros, ayant son siège social situé 11, rue Félix Le Dantec à QUIMPER (29000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER sous le numéro 338 896 350, représentée par **Monsieur Pierre-Marie GORIOUX** en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société VISTA AUDIT,

Associée Unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Modification des statuts corrélative à des cessions de parts sociales,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Après avoir rappelé :

- les termes d'un acte sous signature privée en date à QUIMPER du 21 mai 2026, déposé le 27 mai 2026 au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, portant cession par la société FINANCIERE F2GL à la société GORIOUX FARO ET ASSOCIES de 498 parts sociales lui appartenant dans la Société,
- les termes d'un acte sous signature privée en date à QUIMPER du 21 mai 2026, déposé le 27 mai 2026 au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, portant cession par Monsieur Pierre-Marie GORIOUX à la société GORIOUX FARO ET ASSOCIES de 2 parts sociales lui appartenant dans la Société,

l'Associée Unique décide de remplacer les articles 6 et 7 des statuts par les dispositions suivantes :

Article 6 - Apports - Formation du capital

Sont ajoutés les paragraphes suivants :

Suivant acte sous signature privée en date à QUIMPER du 21 mai 2026, la société FINANCIERE F2GL a cédé à la société GORIOUX FARO ET ASSOCIES, 498 parts sociales lui appartenant dans la Société.

Suivant acte sous signature privée en date à QUIMPER du 21 mai 2026, Monsieur Pierre-Marie GORIOUX a cédé à la société GORIOUX FARO ET ASSOCIES, 2 parts sociales lui appartenant dans la Société.

Article 7 - Capital social - Répartition des parts - Liste des associés

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à la société GORIOUX FARO ET ASSOCIES, CINQ CENTS parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 500, ci.....500 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :500 parts

Les soussignées déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre elles dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus.

La société communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.